

## SIAEP DE VAYRES TARDOIRE

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du  
Service Public de l'eau potable



## Sommaire

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE.....</b>	<b>6</b>
2.1	LE TERRITOIRE ET LES MODES DE GESTION .....	6
2.2	REPARTITION DES ABONNES PAR COMMUNES .....	7
2.3	PRESENTATION DU CONTRAT .....	9
2.3.1	<i>Contexte général</i> .....	9
2.3.2	<i>Avenant N°1</i> .....	9
2.3.3	<i>Avenant N°2</i> .....	10
2.3.4	<i>Annexe au contrat</i> .....	10
2.3.5	<i>Périmètre de la délégation</i> .....	10
2.3.6	<i>Descriptif technique</i> .....	10
2.3.7	<i>Descriptif financier</i> .....	10
2.4	LES RESSOURCES EN EAU UTILISEES .....	13
2.5	LES OUVRAGES .....	14
2.5.1	<i>Les installations de production</i> .....	14
2.5.2	<i>Les installations de stockage / reprises / surpression</i> .....	15
2.5.3	<i>Les canalisations</i> .....	17
2.5.4	<i>Les compteurs</i> .....	20
2.6	LES VOLUMES PRODUITS.....	22
2.7	LES VOLUMES IMPORTES ET EXPORTES.....	25
2.8	LES VOLUMES CONSOMMES.....	27
<b>3</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>31</b>
<b>4</b>	<b>PRODUITS ET CHARGES DU SERVICE .....</b>	<b>32</b>
4.1	LES PRODUITS ET LES CHARGES .....	32
<b>5</b>	<b>PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>34</b>
5.1	QUALITE DE L'EAU .....	36
5.2	SERVICE A L'USAGER.....	37
5.3	GESTION TECHNIQUE.....	38
5.4	GESTION PATRIMONIALE .....	38
5.5	GESTION FINANCIERE DU DELEGATAIRE .....	39
5.6	TRAVAUX .....	39
<b>6</b>	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION INTERNATIONALE.....</b>	<b>40</b>
<b>7</b>	<b>ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>41</b>
7.1	RAPPEL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	41
7.2	GRILLE D'INDICATEURS.....	41
<b>8</b>	<b>CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>44</b>

Tableau 1 : Répartition des branchements selon les communes (évolution calculée sur N = 2018) .....	7
Tableau 2 : Répartition des branchements entre usage domestique et usage non domestique – année 2018.....	8
Tableau 3 : Répartition branchements entre communaux et autre et selon leur consommation .....	8
Tableau 4 : synthèse du contrat (suite).....	12
Tableau 5 : Ressources utilisées .....	13
Tableau 6 : Ressources utilisées (autorisation) .....	13
Tableau 7 : Châteaux d'eau et réservoir .....	15
Tableau 8 : Bâches de reprise et de surpression .....	16
Tableau 9 : Linéaire de canalisations par commune (2014).....	17
Tableau 10 : linéaire de canalisations par diamètre et par matériau .....	18
Tableau 11 : Nombre de compteurs par diamètre et par âge.....	20
Tableau 12 : Volumes produits et mis en distribution .....	22
Tableau 13 : Volumes produits par station sur les 5 dernières années .....	23
Tableau 14 : Volumes produits par exhaure sur les 5 dernières années .....	24
Tableau 15 : Volumes produits, importés, exportés et mis en distribution sur les 5 dernières années.....	25
Tableau 16 : Volumes exportés sur les 5 dernières années, selon les mois .....	25
Tableau 17 : Volumes exportés et destination, sur les 5 dernières années.....	25
Tableau 18 : Volumes importés sur les 5 dernières années, selon les mois .....	26
Tableau 19 : Volumes importés et provenance, sur les 5 dernières années.....	26
Tableau 20 : Volumes consommés par commune sur les 5 dernières années.....	27
Tableau 21 : nombre de branchements avec et sans consommation .....	29
Tableau 22 : volumes consommés / nombre branchements par tranche de consommation .....	30
Tableau 23 : Tarification 2016, 2017 et 2018 .....	31
Tableau 24 : Produits du contrat.....	32
Tableau 25 : Charges du contrat et résultats produits - charges .....	32
Tableau 26 : Indicateurs de performance du Service .....	35
Tableau 27 : Qualité eaux mises en distribution .....	36
Tableau 28 : Qualité eau distribuée (ARS uniquement) .....	36
Tableau 29 : Liste des travaux effectués en 2018 .....	39
Tableau 30 : Indicateurs aspect environnemental .....	41
Tableau 31 : Indicateurs aspect social .....	42
Tableau 32 : Indicateurs aspect économique .....	42
Tableau 33 : Indicateurs aspect sociétal .....	42
Graphique 1 : Répartition des branchements selon les communes .....	7
Graphique 2 : Répartition linéaire de canalisations par commune pour l'année 2016.....	17
Graphique 3 : Répartition linéaire de canalisation selon les matériaux.....	19
Graphique 4 : Répartition linéaire de canalisation selon les diamètres .....	19
Graphique 5 : Pyramide des âges des compteurs .....	21
Graphique 6 : Variations des volumes mensuels produits sur les 6 dernières années .....	22
Graphique 7 : Répartition des volumes produits par station .....	23
Graphique 8 : Répartition des volumes produits par exhaure.....	24
Graphique 9 : Evolution des volumes annuels consommés.....	27
Graphique 10 : Répartition des volumes consommés par commune .....	28
Graphique 11 : consommation annuelle par branchement selon les communes .....	28
Graphique 12 : ratio branchement sans consommation par rapport au nombre de branchement total .....	29
Graphique 13 : Répartition des abonnés sur les volumes annuels consommés .....	30

## 1 INTRODUCTION

---

Le SIAEP VAYRES TARDOIRES détient la compétence « eau potable ». Ainsi il lui revient d'organiser et d'assurer le service de la production et de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

La gestion du service Eau potable a été confiée par voie de délégation de service public à un exploitant, la société SAUR.

Ce contrat a été établi pour une prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et une durée de 10 ans.

Ce contrat de délégation de service public fait l'objet, en vertu des dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un rapport annuel dit « du délégataire ».

Le présent rapport concerne, quant à lui, le Service de l'Eau sur l'ensemble du Syndicat au titre de l'année 2018. Il est établi conformément aux dispositions des articles L. 2224-5 et D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Chiffres clés de l'année 2018

Les principaux chiffres de l'année 2018 sont les suivants :

- Un nombre d'abonnés de 4 474 abonnés, en diminution de 0.05 % par rapport à l'année 2017 mais 4 566 branchements, comme l'année précédente.
- Des volumes consommés qui s'élèvent en 2018 à 291 296 m<sup>3</sup>, en baisse de 2.4 % par rapport à 2017
- Une consommation annuelle par client de 65 m<sup>3</sup> en baisse de 3.0 % par rapport à 2017.
- Un rendement du réseau de distribution (IDM) de 76.1 %, en baisse de 0.2 % par rapport à 2017.
- Un montant d'une facture 120m<sup>3</sup> variant de 303.60 € TTC (2017) à 297.60 € (2018)

## Faits marquants de l'année 2018

### SUR LES RÉSEAUX

Fusion des syndicats de Vayres Tardoire et Val de Tardoire

Nouveau contrat de Délégation de Service Public pour 10 ans

Renforcement de la campagne de mesure des CVM

10 purges automatiques en cours de pose sur les communes d'Oradour, Vayres et Cussac

Liaison Mapas-Les-Bergères : arrêt de l'achat d'eau au syndicat de Marval

Puits des Courrières : pompage exceptionnel de 26/01 pour vider le puits : 1329 m<sup>3</sup> de passé au compteur non mis en distribution

### SUR LES OUVRAGES

Alimentation du Syndicat du Maisonnais sur Tardoire par l'intermédiaire de la production de la Cote de Vayres

### SUIVI DES PESTICIDES

Arrêt du captage les Pradelles

Limitation du volume du puits des Courrières

## 2 CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE

---

### 2.1 Le territoire et les modes de gestion

Le territoire géographique du Syndicat comprend les communes suivantes :

- Champagnac la Rivière
- Champsac
- Cheronnac
- Cussac
- Dournazac (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017)
- Oradour sur Vayres
- St Bazile
- Vayres
- Videix

Le Service Public d'Eau Potable du SIAEP VAYRES TARDOIRE est délégué à la société SAUR, via un contrat d'affermage dont l'échéance est le 31 Décembre 2018.

La gestion du Service intègre l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du Délégué, les relations avec les usagers du Service ainsi que la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du Service et le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du Service.

Les installations comprennent des installations :

- de production d'eau potable
- des ouvrages de stockage
- des canalisations de transfert
- des canalisations de distribution

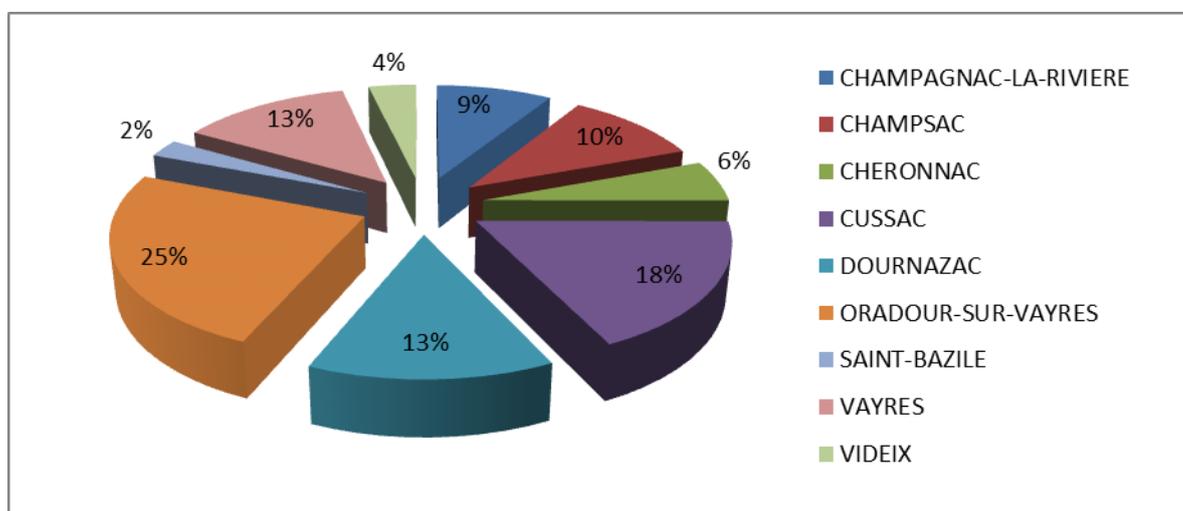
## 2.2 Répartition des abonnés par communes

Sur l'ensemble du territoire Syndical, par rapport à 2017, le nombre de branchements total est resté constant. La répartition des branchements selon les communes est la suivante au 31 décembre de chaque année :

Commune	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N / N-1
CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	395	398	402	405	407	405	405	0,0%
CHAMPSAC	467	466	472	474	474	476	477	0,2%
CHERONNAC	256	259	259	260	262	262	262	0,0%
CUSSAC	811	808	806	811	817	815	815	0,0%
DOURNAZAC	0	0	0	0	0	611	613	0,3%
ORADOUR-SUR-VAYRES	1103	1097	1100	1112	1113	1121	1119	-0,2%
SAINT-BAZILE	115	114	113	115	115	114	114	0,0%
VAYRES	579	578	582	590	587	595	594	-0,2%
VIDEIX	165	164	164	164	166	167	167	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>3891</b>	<b>3884</b>	<b>3898</b>	<b>3931</b>	<b>3941</b>	<b>4566</b>	<b>4566</b>	<b>0,0%</b>
Evolution N/N-1	4,0%	-0,2%	0,4%	0,8%	1,10%	15,86%	0,00%	

Tableau 1 : Répartition des branchements selon les communes (évolution calculée sur N = 2018)

Le graphique ci-dessous synthétise la répartition des branchements entre les communes pour l'année 2018 :



Graphique 1 : Répartition des branchements selon les communes

Les communes d'Oradour sur Vayres et de Cussac, représentent pratiquement 43 % des abonnés du Syndicat.

En terme d'évolution par rapport à l'année 2017, le nombre de branchements n'a pas évolué.

La répartition des branchements entre usage domestique et usage non domestique est la suivante :

Décomposition par branchements domestique/non domestique	Domestiques	Non domestiques	TOTAL 2018
CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	400	5	405
CHAMPSAC	474	3	477
CHERONNAC	256	6	262
CUSSAC	807	8	815
DOURNAZAC	613	0	613
ORADOUR-SUR-VAYRES	1108	11	1119
SAINT-BAZILE	112	2	114
VAYRES	587	7	594
VIDEIX	164	3	167
<b>TOTAL</b>	<b>4521</b>	<b>45</b>	<b>4566</b>

**Tableau 2 : Répartition des branchements entre usage domestique et usage non domestique – année 2018**

Les branchements non domestiques représentent à l'échelle du territoire, environ 1.0% des branchements totaux.

Commune	Total TOTAL 2017	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 100m <sup>3</sup> /an	Dont 100<conso<200 m <sup>3</sup> /an	Dont conso > 200 m <sup>3</sup> /an	
CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	405	349	39	7	10
CHAMPSAC	477	361	87	20	9
CHERONNAC	262	208	30	15	9
CUSSAC	815	671	91	31	22
DOURNAZAC	613	499	83	21	10
ORADOUR-SUR-VAYRES	1119	903	144	38	34
SAINT-BAZILE	114	93	15	1	5
VAYRES	594	480	78	20	16
VIDEIX	167	136	15	10	6
<b>TOTAL</b>	<b>4566</b>	<b>3700</b>	<b>582</b>	<b>163</b>	<b>121</b>
<b>Evolution N/N-1</b>		<b>81,0%</b>	<b>12,7%</b>	<b>3,6%</b>	<b>2,65%</b>

**Tableau 3 : Répartition branchements entre communaux et autre et selon leur consommation**

Les branchements communaux représentent 2.65 % des branchements.

Les branchements non domestiques représentent environ 1.0 % de la totalité des branchements ; la part des branchements communaux s'élève à 2.65 %.

## 2.3 Présentation du contrat

### 2.3.1 Contexte général

Le contrat se caractérise par l'exécution des missions suivantes :

1. le droit exclusif pour le Fermier d'assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public de distribution d'eau potable à l'intérieur du périmètre de la délégation ;
2. La gestion du service inclut :
  - L'exploitation avec notamment l'entretien et la surveillance des installations ;
  - La réalisation des travaux mis à la charge du Déléataire
  - Les relations avec les usagers du Service
  - La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du Service
  - Le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du Service
  - La continuité du Service avec la mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté 24h / 24h
3. l'obligation pour le Fermier de fournir à la Collectivité tout renseignement nécessaire à l'exercice de ses droits et obligations ;
4. Les ouvrages à usage municipal, collectif ou d'incendie ne font pas partie des biens délégués (pour ces ouvrages la limite du domaine délégué est la vanne d'isolement y compris celle-ci).

### 2.3.2 Avenant N°1

L'avenant N°1 du 13 décembre 2016 intègre au contrat les dispositions suivantes, en lien avec l'évolution de la réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux lors de travaux :

- Mise à jour géoréférencement / zonage du réseau avec déclaration au Guichet Unique
- Réponses aux DICT
- Intégration des branchements neufs dans la cartographie
- Dans le cadre des travaux, exécution des investigations complémentaires nécessaires initiales (précautions si intervention proximité réseau, formation personnel)
- Amélioration progressive de la cartographie / inventaire patrimonial

Les incidences financières sont les suivantes :

- Tarif de base abonnement : 28.76 € HT
- Tarif de base partie proportionnelle :
  - 0-1000 m3 : 0.6856 € HT / m3
  - 1001-3000 m3 : 0.4874 € HT / m3
  - 3000 m3 : 0.3685 € HT / m3

A noter qu'au BPU sont ajoutés des prix nouveaux, en lien avec le géoréférencement des branchements.

### **2.3.3 Avenant N°2**

L'avenant N°2 du 16 Février 2017 intègre dans le périmètre d'affermage, la commune de DOURNAZAC.

### **2.3.4 Annexe au contrat**

L'annexe au contrat du 16 Avril 2018 intègre une modification du programme de renouvellement électromécanique.

### **2.3.5 Périmètre de la délégation**

Le périmètre de la Délégation est, après avenant 2, constitué par le territoire de la Collectivité : Champagnac la Rivière, Champsac, Cheronnac, Cussac, Dournazac, Oradour sur Vayres, St Bazile et Vayres et Videix.

### **2.3.6 Descriptif technique**

Le contrat d'affermage précise de nombreuses prestations techniques, à effectuer par le délégataire. Ces éléments contractuels, visant à améliorer la qualité du service, complètent les éléments généraux de mission cités ci-avant.

Ces clauses contractuelles sont listées dans le tableau ci-après.

### **2.3.7 Descriptif financier**

Les modalités de rémunération du délégataire, ainsi que les conditions de révisions sont rappelées synthétiquement dans le tableau ci-après.

De même, sont précisés les montants de renouvellement à engager par le Fermier.

Element technique	Référence contrat	Objectif final demandé	Objectif annuel	Modalités de mise en œuvre	Contenu	Modalités de rendu
Inventaire des biens du service	Art. 2.2	Compléter avec état général, aptitude à assurer un fonctionnement normal t éventuels défauts de fonctionnement			localisation géographique, description, date mise en service	Inventaire corrigé et complété par Déléataire sous 6 mois, puis annexé au contrat.
		Pour les compteurs: à compléter effectif par calibre, marque et date de mise en service Pour les canalisations: à compléter longuers par matériau, par type de joint, par diamètre et par année de pose				
INventaire des installations (mise à jour)	Art. 2.2		Mise à jour avec nouveaux biens, évolutions des bien, biens mis hors service		Invetaire annexe à rendre avec liste des biens mis hors service.	A remettre avant le 1er juin.
Remise des biens en cours de contrat	Art. 2.5		Mise à jour base de données et plans, pour des nouvelles canalisations	remise nouveaux biens avec PV	Exploitation des nouveaux biens dès la remise.	
Plan	Art. 2.8.1		Mise à jour les plans à l'échelle du cadastre, plan ensemble et schéma fonctionnels Mise à jour plans installations pomppe, traitement et stockage.			Plans à rendre sous même support qu'initial
Fichier abonnés	Art 2.8.2.		Mise à jour et communication à la Collectivité	Propriété Collectivité	Identifiant et identification abonné, identifiant tarif, N° compteur, 5 derniers index connus, volume facturé année précédantla dernière facturation, nombre de parties fixes affectées au branchement, mode de facturation.	
Compte abonnés	Art. 2.8.3.	Conservation historique des factures durant la durée légale	Etat des comptes des abonnés clos au cours de l'exercice à disposition de la Collectivité	Relevés compteurs: Août à Novembre, avec intervalle constat entre deux relevés (maxi. 7 jours - indiqué dans offre SAUR + ou - 5 jours) Avis préalable dans la presse des dates de campagne de relève des compteurs (offre SAUR)	Totalité sommes facturées à l'abonné, totalité sommes versées, report du solde de compte, seolde exercice	
Documents exploitation et maintenance	Art. 2.8.4		Mise à jour		Procédures exploitation, cahier de bord, cahier entretien, réparation, carnet métroogiques, rapports réglementaires, bilans et comperendus, plans localisations tronçons et interventions	
Données du Services: mesures	Art. 2.8.5		Mise à jour et à disposition de la Collectivité		Relevés index, mesure des niveaux de forage, mesures paramètres qualité de l'eau, mesures en continu, télégestion, ...	Remise en fin de contrat
Données du Services: réseau et suivi des défaillances	Art. 2.8.6		Pour chaque tronçon: recueil et mise à jour base de données	Suivi au moyen d'une base de données établie au détail du tronçon de canalisation	Diamètre, matériau, longueur, année pose, type joint, type raccord, couverture, trafic routier, nature terrain, pression service, date mise hors service et motif mise hors service.	Remise sous 6 mois plans des tronçons + base de données
	Art. 2.8.6	Mise en œuvre systématique des fiches d'intervention, pérennisation des informations recueillies, réalisation et conservation des plans de localisation des défaillances		Fiche d'intervention à chaque réparation	E cas de casse ou fuite: code identification, date, localisation, type défaillance, cause défaillance, fait générateur et éléments remarquables	Etablissement d'une fiche d'intervention à chaque répartition + localisation sur un plan
Personnel	Art. 3.1	Communication organigramme sous 6 mois		Informations Collectivité si modification de l'organigramme		
Régime des abonnements	Art. 5.2.			Informe la Collectivité de toute demande d'abonnement concernant un nouveau branchement	Sur demande individualisation des contrats d'eau, le Déléataire instruit la demande, vérifie la conformité des installations, ....	
Actions de communication	Art. 5.2.				Participation du Déléataire à la préparation des actions de communciation en fournissant à la Collectivité les infos nécessaires. Le Déléataire transmet le document de communication avec facture.	
Exploitation	Art. 6.4., 6.6, 6.7.			Relevés compteurs généraux: 1 fois / mois et consignés dans carnet. Suivi chmabre de comptage: 1 visite / mois (offre SAUR) Stabilisateurs d'écoulement: 1 visite préventive / an (offre SAUR)	Prélèvements et analyses, Maintenance des branchements, vérification des compteurs, relevés des compteurs généraux, vérification annuelle des signaux des débitmètres électromagnétiques, participation aux essais pompiers à charge Déléataire	
Remplacement des compteurs	Art. 6.7.				Compteurs obligatoirement remplacés par le Déléataire	
Poteaux incendie	Art. 6.8.			Entretien PI via convention pour communes adhérentes: vérification , manoeuvre annuelle et maintien en bon fonctionnement de conservation et d'aspect		
Insuffisance installation	Art. 6.10				Informier immédiatement la Collectivité, avec rapport détaillé et proposition de programme de travaux	
Situation de crise	Art. 6.11			Offre SAUR: intervention dans l'heure en cas de fuite sur les branchements ou le réseau principal	Informier sans délai la Collectivité, distribution eau potable à charge délégataire pendant 72 h	
Rendement réseau	Art. 6.13	Volume consommé comptabilité / volume mis en distribution > 80% sinon pénalité		Recherche de fuite (offre SAUR): à partir relevés terrain et télésurveillance GEREMI + corrélation acoustique		
Travaux entretien	Art. 7.1.			Tenue à jour d'un journal de bord	Entretien préventif et curatif à charge Déléataire	
Travaux renouvellement	Art. 7.2.		Suivre évolution état équipements, étanchéité des cuves et calibrage instruments de mesure et de comptage (offre SAUR)	Plan prévisionnel renouvellement avec description, valeur remplacement, date mise en service, durée de vie, date prévisionnelle renouvellement	A charge Collectivité: Canalisations et génie civil A charge Déléataire: (renouvellement programmé et non programmé) branchements (hors branchements plomb), compteurs abonnés et équipements annexes, canalisations liés aux ouvrages, vannes, pompes, installations électriques et informatiques, téléalarme, télégestion, équipements, équipements sanitaires, serrurerie, menuiseries, mobilier, toiture, zinguerie.	
Travaux branchements	Art. 7.5.		Récapitulatif des factures où travaux rémunérés directement	Offre SAUR: réalisation branchements sous 1 mois après acceptation devis	Exclusivité du Déléataire sur la réalisation des branchements sur les réseaux existants Renouvellement de branchements à charge Déléataire	
Autres travaux	Art. 7.7.		Nettoyage / désinfection complet tous les ans (offre SAUR)		A charge délégataire: recherche fuites, contrôles et tests réglementaires, nettoyage cuves, entretien gazon et arbustes, réparations ponctuelles, réfections ponctelles, suivi exécution travaux autres prestataires, répondre aux DR, DICT et demande CU, fourniture semestriellement sous Excel lite abonnés et consommations d'eau relevées annuellement au compteur	Lors suivi travaux autres prestataires: si pb signaler sous 48h à Collectivité, participation aux OPR

Rapport annuel technique du délégataire	Chapitre 11				Données état service: branchements, compteurs, production et traitement, stockage, volumes, moyens mis en œuvre, qualité des eaux, renouvellement, autres travaux, relations avec abonnés, facturation, continuité de service, évolution du service + bilan de fonctionnement du système de distribution + état variations patrimoine immobilier + plan à jour des tronçons avec défaillances	A fournir avant le 1er juin, en 3 exemplaire et 1 format informatique
Rapport annuel financier du délégataire	Chapitre 11				Crédit: produits du service avec produit de l'eau exportée, recettes liées au Règlement Service, aux travaux neufs et rémunération pour prestations pour comptes de tiers Débit: dépenses propres à l'exploitation Suivi renouvellement / investissements Compte des flux financiers	
Suivi performance	Art. 11.5		Offre SAUR: Analyse indicateurs avec Comité de Pilotage (2 fois / an)		Indicateurs du CGCT + Indice linéaire des réparation du réseau	
Information permanente Collectivité	Art. 11.6			Offre SAUR: réponse à tout courrier sous 8 jours	Tout incident ayant nécessité une intervention urgente du Délégué Tous les 6 mois: documents prévus par R324-4 Code du Travail Sur demande spécifique: histogramme consommation, liste abonnés, état gros consommateurs, localisation abonnés et consommations, liste des mouvements d'abonnés, informations de télégestion, base de données des tronçons et leurs défaillances, plan localisation des défaillances	Participation aux réunions assemblée délibérante ou commissions du Syndicat
Fin de contrat	Chapitre 15			Visite contradictoire des biens revenant à la Collectivité: 1 an avant fin contrat puis 3 mois avant fin contrat	Remise documents 18 mois avant fin contrat / Mise à jour des documents fournis ci avant, 1 mois avant la fin du contrat / reise fichier abonnés 8 jours après fin contrat	
Offre SAUR - logiciel client					Logiciel Saphir: facturation, gestion relation clientèle, facturation consommation et travaux, suivi encours, émission tableaux de bord spécifiques (branchements, intervention terrain, traitement réclamations, relevés compteurs, abonnements, ...)	
Offre SAUR - suivi installation					Logiciel GERE: téléalarme, tableaux de synthèse et courbes, archivage des données de fonctionnement, suivi des compteurs de sectorisation / production, suivi remplissage réservoir, Localisation des fuites	
Offre SAUR - Gestion exploitation + cartographie					Logiciel NET & GIS: plan + base de données	
Engagements SAUR					Réviser régulièrement les procédures et mode d'exploitation des installations Mettre en œuvre un programme d'autosurveillance adapté au SIAEP Remise à niveau des bouches à clés Identifier points sensibles du réseau Remplacement compteurs à venir par modules radio - proposition également aux clients de + de 1000 m3 (70 € en option ???) Maintenance du modèle hydraulique (fourni SIAEP): étude sur temps de séjour et optimisation rechloration Réalisation plan de purge annuel des réseaux en vue prévenir apparition couleurs	
<b>Element</b>	<b>Référence contrat</b>	<b>Contenu</b>	<b>Conditions révisions</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<b>Facturation</b>	<b>Relations avec tiers</b>
Rémunération fermier	Chapitre 8	Prix de l'eau avec part Délégué (partie fixe et partie variable) + part Collectivité: Part fixe Délégué: 27 € HT Part proportionnelle: 0-1000 m3 0.6607€ HT , 1001-3000 m3 0.4625 € HT et >3000m3 0.3436 € HT  Si Fermier recouvre montants assainissement pour le compte de l'exploitant EU: rémunération de 0.6 € HT / facture	Révision au 1er janvier (sans indexation en 2009) Etablie avec indice du mois de juin de l'année n-1  Révisions art. 14.1 sur justification technique	Relevés compteurs: Août à Novembre, avec intervalle constat entre deux relevés (maxi. 7 jours - indiqué dans offre SAUR + ou - 5 jours)	Facture réalisée par le Délégué: - Début janvier: abonnement 1er semestre + consommations année écoulée déduction faite acompte juillet - Début juillet: abonnement second semestre + consommation estimée sur la bse 50 % volume année précédente	Reversement Collectivité: - 1er avril année n: 15 % montant compte affermage année n-2 - 15 juillet année n: 40 % montant compte affermage année n-1 - 15 janvier année n+1: 35 % montant compte affermage année n-1 - 15 mai année n+1: solde compte affermage année n
Prestations facturées sur bordereau	Art. 9.1		Révision avec indice TP 10A, établie avec indice du mois de juin de l'année n-1	Sur les bases bordereau de prix avec coefficients suivants: montant travaux 0-3000 € HT, coeff de 1 et montant de travaux > 3000 € HT, coeff de 0.9		
Transfert TVA	Art. 10.2			Attestation délivrée par Collectivité au Fermier, Accusé réception du Fermier sous 15 j, Collectivité informe impôts de la délivrance de l'attestation, Fermier demande remboursement, Transfert à la Collectivité sous 120 jours suivant la date de réception de l'attestation par Fermier.		
Renouvellement	Annexe 5	Annuel non programmé: 6743 € HT Annuel programmé: 16 317 € HT				
Engagement SAUR		Surcout des 2 installations de neutralisatio (13k€) intégré à prix constant				

Tableau 4 : synthèse du contrat (suite)

## 2.4 Les ressources en eau utilisées

Le Service compte également 7 captages, 2 forages et 2 puits. Les ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable sont les suivantes :

NOM DE LA RESSOURCE	Mise en service	Capacité nominale (m3/h)	Débit autorisé (m3/h)	Commune
Forage de Nalhac	1990	9		CHAMPSAC
Captage de la Favignie	1988	Gravitaire		CHAMPAGNAC LA RIVIERE
Captage de Vergnolas (1 et 2)	1980	Gravitaire		CUSSAC
Captage de Negrelat (3 et 4)	2004	Gravitaire		CUSSAC
Captage les Pradelles	1973	8	8	CHAMPSAC
Captage Montvallon	1990	20	20	CHAMPSAC
Forage des Liades	1970	6	10	CUSSAC
Puits les Courrières	1983	25	28	VAYRES
Captage la Richardie	2006	15	15	VAYRES
Puits des Ribières	1979	23	25	CUSSAC
Captage de la Judie	1989	Gravitaire		CHAMPAGNAC LA RIVIERE
Captage de la Latterie	2000			DOURNAZAC

Tableau 5 : Ressources utilisées

Ouvrage	Date du rapport hydrologique	Date avis du CDC ou du CSHPF	Date arrêté préfectoral
Forage de Nailhac	01/08/1993	22/09/1995	22/04/1996
Captage de La Favignie	01/08/1993	22/09/1995	22/04/1996
Captage de Vergnolas 1 et 2	01/08/1993	22/09/1995	22/04/1996
Captage de Negrelat 3 et 4	01/08/1993	22/09/1995	22/04/1996
Captage Les Pradelles	06/07/2005	23/10/2007	19/11/2007
Captage Montvallon	06/07/2005	23/10/2007	19/11/2007
Forage des Liades	06/07/2005	23/10/2007	19/11/2007
Puits Les Courrières	06/07/2005	23/10/2007	19/11/2007
Captage La Richardie	06/07/2005	23/10/2007	19/11/2007
Puits des Ribières	10/08/2012	24/06/2014	30/06/2014
Captage de la Latterie	-	-	-

Tableau 6 : Ressources utilisées (autorisation)

Les ressources en eau du Syndicat proviennent de sources, forages et puits.

## 2.5 Les Ouvrages

### 2.5.1 Les installations de production

Le Service est composé de 6 stations de neutralisation et 1 source, toutes télé surveillées.

#### Station de neutralisation et réservoir de la Côte de Vayres

- Date de mise en service 1970
- Capacité nominale 26 m<sup>3</sup>/h
- Nature de l'Eau Souterraine : Source
- Provenance de l'Eau Puits des Courrières & station de Vayres l'étang
- Type Filière Traitement physico-chimique et désinfection
- Equipement de télésurveillance OUI
- Groupe électrogène NON

#### La Martinie à Champagnac la Rivière

- Date de mise en service 1970
- Arrivée gravitaire
- Nature de l'Eau Souterraine : Source
- Provenance de l'Eau Captage de la Judie & Captage la Favignie
- Type Filière désinfection simple
- Equipement de télésurveillance OUI
- Groupe électrogène NON

#### Station de Neutralisation Champsac et Château d'eau Haute Barrière

- Date de mise en service 1997
- Capacité nominale 15 m<sup>3</sup>/h
- Nature de l'Eau Souterraine : Source
- Provenance de l'Eau Captage des Pradelles & Forage Montvallon & Forage Nailhac
- Type Filière Traitement physico-chimique et désinfection
- Equipement de télésurveillance OUI
- Groupe électrogène NON

#### Station de Neutralisation de Gaboureau à Cussac

- Date de mise en service 2010
- Capacité nominale 23 m<sup>3</sup>/h
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau Captages des Ribières
- Type Filière Traitement physique simple et désinfection
- Equipement de télésurveillance OUI
- Groupe électrogène NON

#### Station de Neutralisation des Liades à Cussac

- Date de mise en service 2001
- Capacité nominale 25 m<sup>3</sup>/h
- Nature de l'Eau Souterraine : Source
- Provenance de l'Eau Captages Negrelat/Forages Liades
- Type Filière Traitement physico-chimique et désinfection
- Equipement de télésurveillance OUI
- Groupe électrogène NON

Station de Neutralisation de Vergnolas à Cussac

- Date de mise en service 1970
- Capacité nominale 25 m<sup>3</sup>/h
- Nature de l'Eau Souterraine : Source
- Provenance de l'Eau Captages de Vergnolas
- Type Filière Traitement physico-chimique et désinfection
- Equipement de télésurveillance OUI
- Groupe électrogène NON

Station de Neutralisation de chez Girgault Latterie à Dournazac

- Date de mise en service 2000
- Capacité nominale 10 m<sup>3</sup>/h
- Nature de l'Eau Souterraine : Source
- Provenance de l'Eau Captages de Vergnolas
- Type Filière Traitement physico-chimique et désinfection
- Equipement de télésurveillance OUI
- Groupe électrogène NON

Le Service est composé de 6 stations de neutralisation et 1 source.  
 Les plus anciennes installations datent de 1970.  
 Les ouvrages disposent d'autorisation de prélèvements  
 La capacité totale nominale de production est de 124 m<sup>3</sup>/h

## 2.5.2 Les installations de stockage / reprises / surpression

Les installations de stockage sont synthétisées ci-dessous :

Les châteaux d'eau et réservoirs :

Désignation	Volume en m3	Cote TP	Cote RAdier	Cote Sol	Télésurveillance	Commune
Réservoir de la Martinie	100	386.65	383.30	385.5	Oui	CHAMPAGNAC LA RIVIERE
Réservoir des Mottes	350	374.58	371	363.63	Oui	ORADOUR SUR VAYRES
Réservoir des Liades	300	386.07	383.00	384.00	Oui	CUSSAC
Réservoir de Gaboureau	150	478.15	475	476.15	Oui	CUSSAC
Réservoir de Puy Bosse	200	326.9	324	325	Oui	VAYRES
Réservoir de la cote de Vayres	300	329	324	326	Oui	VAYRES
Réservoir de Champsac Haute Barrière	200	422.60	417.75	392.60	Oui	CHAMPSAC
Réservoir de Vergnolas	150	399	395.5	398	Oui	CUSSAC
Bâche du Grand Puyconnieux	100	496.6	493.6	498	Oui	DOURNAZAC

Tableau 7 : Châteaux d'eau et réservoir

Les bâches de reprise et de surpression

Désignation	Volume en m3	Télésurveillance
Bâche de Champsac petite station	150	Oui
Bâche de Vergnolas	50	Oui
Bâche de Vayres l'Etang	50	Oui
Bâche de Champsac	250	Oui
Bâche des Liades	250	Oui
Bâche Eau Traitée de Dournazac	200	Oui

**Tableau 8 : Bâches de reprise et de surpression**

Le Service est composé de 15 points de stockage  
La capacité totale de stockage est de 1 850 m<sup>3</sup> pour les châteaux d'eau et réservoirs (hors bâches surpression).

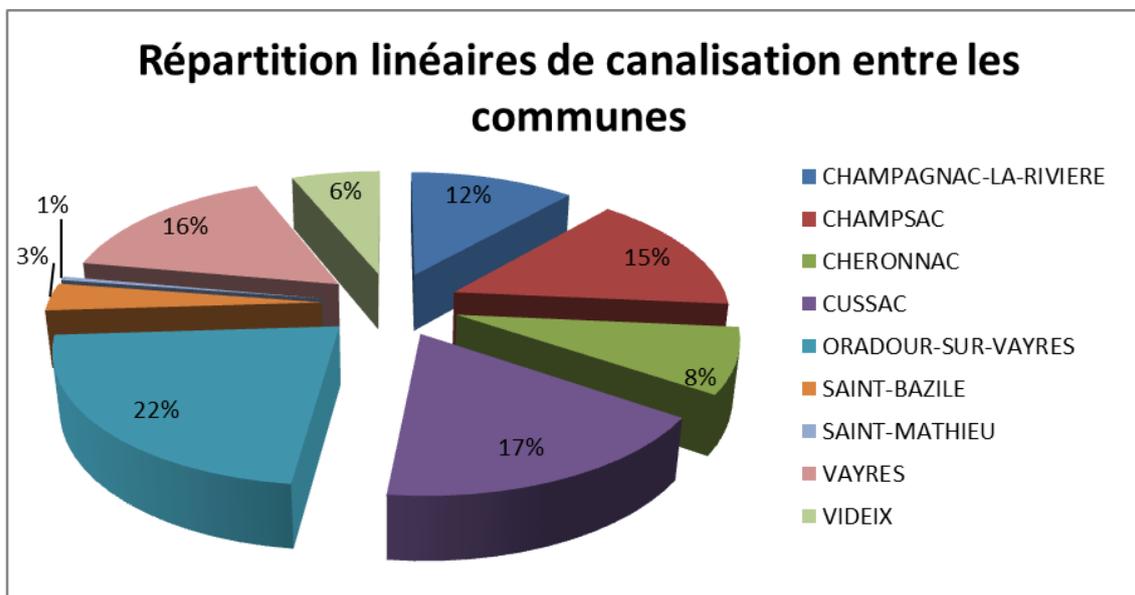
La bâche d'eau traitée et le réservoir du Grand Puyconnieux à Dournazac sont équipés de télé-surveillance à partir de l'année 2018.

### 2.5.3 Les canalisations

Le linéaire total de canalisation sur le territoire du Syndicat représente environ 407 km pour 2018. **Les linéaires par communes n'ont pas été fournis dans le RAD 2018 par l'Exploitant.** La répartition entre les communes (hors DOURNAZAC) pour l'année 2014 était la suivante :

Commune	Linéaire 31/12/2014
	km
CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	40.30
CHAMPSAC	52.79
CHERONNAC	28.27
CUSSAC	61.04
ORADOUR-SUR-VAYRES	77.89
SAINT-BAZILE	12.04
SAINT-MATHIEU	1.63
VAYRES	56.18
VIDEIX	21.59

Tableau 9 : Linéaire de canalisations par commune (2014)



Graphique 2 : Répartition linéaire de canalisations par commune pour l'année 2014

Le Service comprend environ 407 km de canalisation.

Les communes d'Oradour sur Vayres et de Cussac se caractérisent par les plus gros linéaires de canalisations – même si la répartition est assez homogène entre les différentes identités du SIAEP.

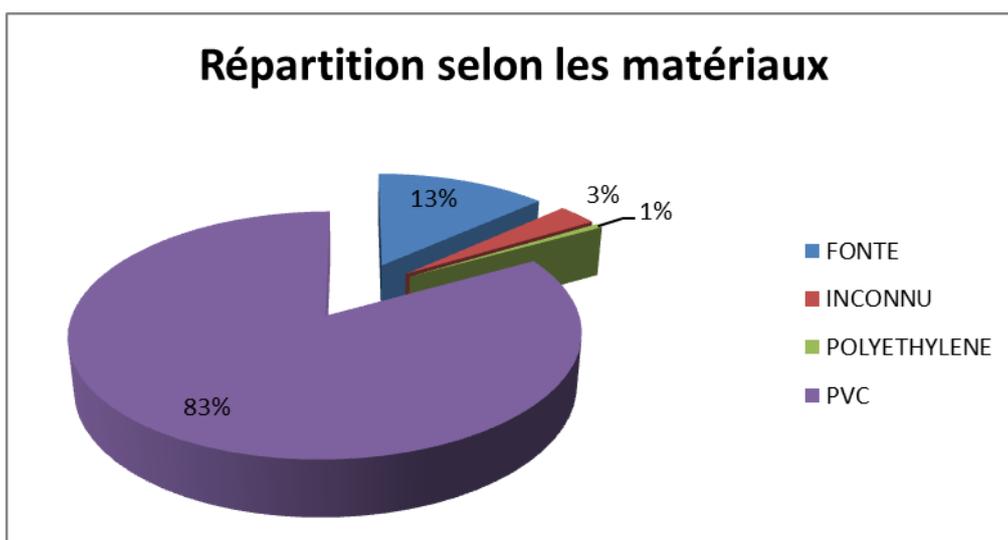
Aucune donnée par commune n'a été fournie dans le RAD 2018.

A noter qu'avec l'intégration de la commune de Dournazac, il peut être utile d'avoir une mise à jour des linéaires pour les différentes communes.

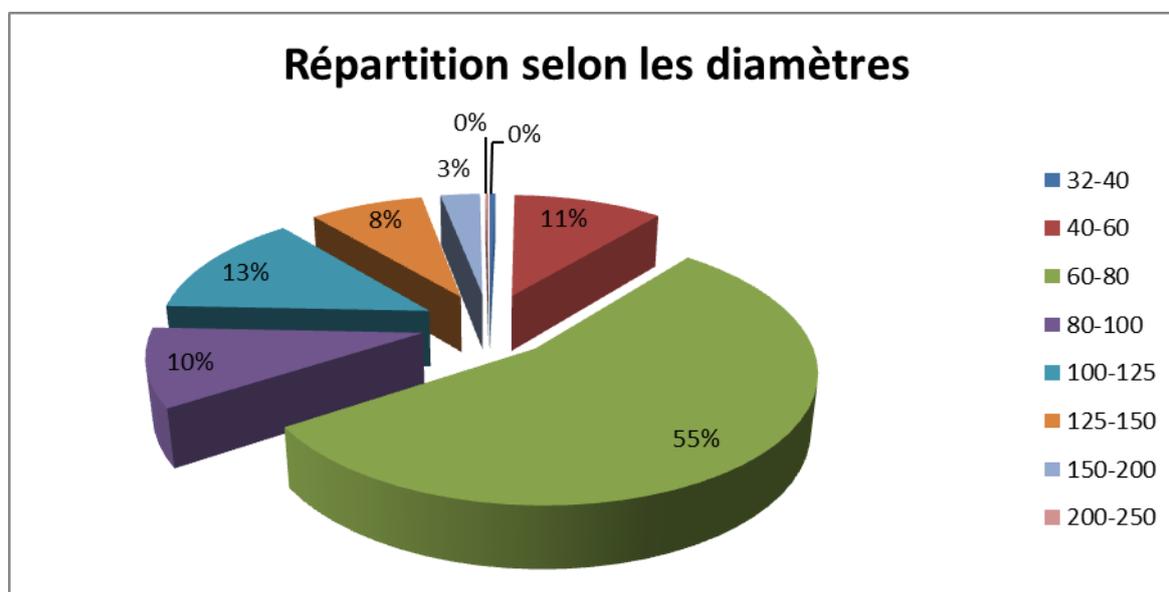
La répartition des linéaires de réseaux selon le diamètre et selon le matériau est la suivante :

Matériaux	Diamètre mm	Linéaire total ml
DRAIN	125	270
FORTE	40	175
FORTE	50	832
FORTE	60	7 676
FORTE	80	6 905
FORTE	100	10 329
FORTE	125	21 187
FORTE	150	6 320
FORTE	200	497
INCONNU	0	12 282
POLYETHYLENE	0	420
POLYETHYLENE	25	55
POLYETHYLENE	32	1 181
POLYETHYLENE	40	843
PVC	0	104
PVC	32	328
PVC	40	11 896
PVC	50	27 943
PVC	63	161 717
PVC	65	701
PVC	75	45 982
PVC	90	31 822
PVC	100	96
PVC	110	41 851
PVC	125	6 895
PVC	140	3 339
PVC	160	4 713
PVC	200	361
PVC	225	11
<b>TOTAL</b>		<b>406 732</b>

**Tableau 10 : linéaire de canalisations par diamètre et par matériau**



Graphique 3 : Répartition linéaire de canalisation selon les matériaux



Graphique 4 : Répartition linéaire de canalisation selon les diamètres

Les canalisations du Syndicat sont à 83% en PVC et 13% fonte.  
74% des linéaires de canalisations sont d'un diamètre inférieur à 100 mm

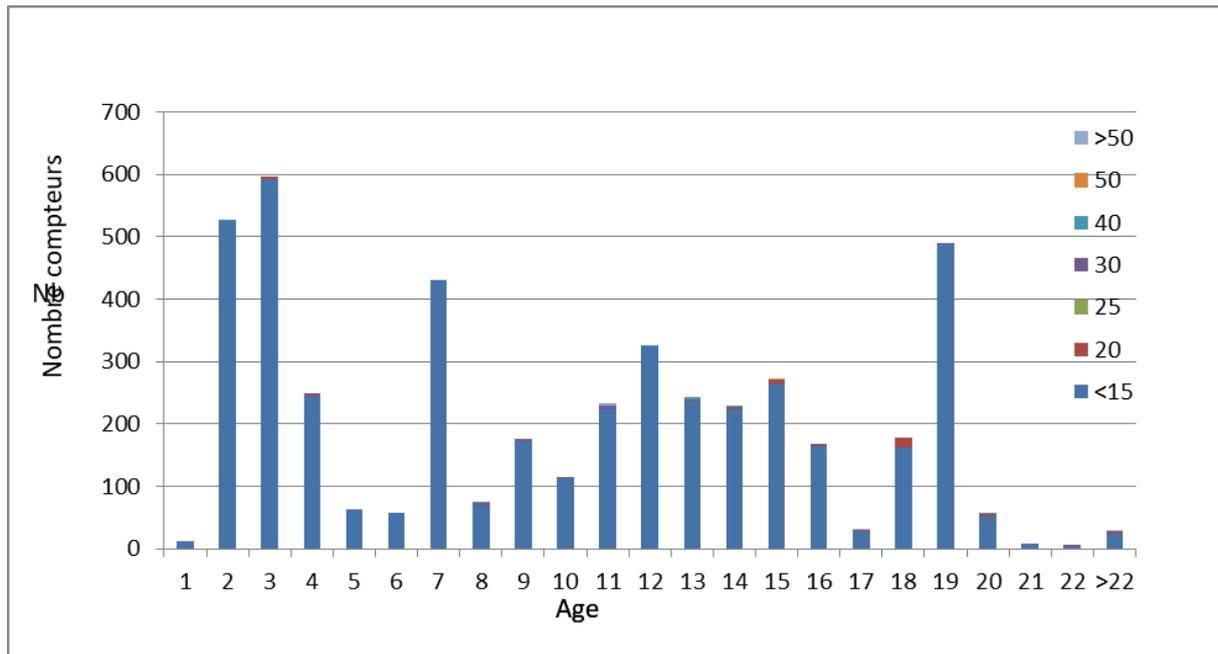
#### Remarque

Certains RAD antérieurs comprenaient un tableau classant les canalisations selon leur matériau et leur année de pose. De ces informations, découle une donnée importante en lien avec les non-conformités qualité de l'eau distribuée (Cf p.36) : le linéaire de réseau PVC posé entre 1960 et 1969 et encore en exploitation, est estimé à 37 km.

### 2.5.4 Les compteurs

Age / Diamètre nominal	<15	20	25	30	40	50	>50	total
1	13	0	0	0	0	0	0	13
2	526	0	0	0	1	0	0	527
3	593	3	0	0	0	0	0	596
4	246	1	0	1	0	0	0	248
5	60	0	0	1	1	0	0	62
6	58	0	0	0	0	0	0	58
7	430	0	0	0	0	0	0	430
8	68	0	0	5	2	0	0	75
9	174	2	0	0	0	0	0	176
10	113	0	0	1	0	0	0	114
11	223	0	0	6	1	0	4	234
12	324	0	0	0	1	0	0	325
13	237	2	0	1	3	0	0	243
14	223	2	0	2	1	0	0	228
15	265	6	0	0	0	1	0	272
16	165	1	0	2	0	0	0	168
17	29	1	0	1	0	0	1	32
18	162	16	0	0	0	0	0	178
19	489	0	0	1	0	0	0	490
20	52	3	0	0	1	0	0	56
21	8	0	0	0	0	0	0	8
22	4	2	0	0	0	0	0	6
>22	25	1	0	2	0	0	1	29
<b>Total par diamètre</b>	<b>4487</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4568</b>

Tableau 11 : Nombre de compteurs par diamètre et par âge



**Graphique 5 : Pyramide des âges des compteurs**

L'âge moyen des compteurs est de 10 années et on peut noter que 1 239 compteurs (dont 40 compteurs avec un diamètre supérieur ou égal à 20 mm) ont 15 ans ou plus. Le remplacement des compteurs de plus de 15 ans devra être réalisé par le Fermier. Cette remarque a déjà été faite dans le rapport précédent (année 2017).

## 2.6 Les volumes produits

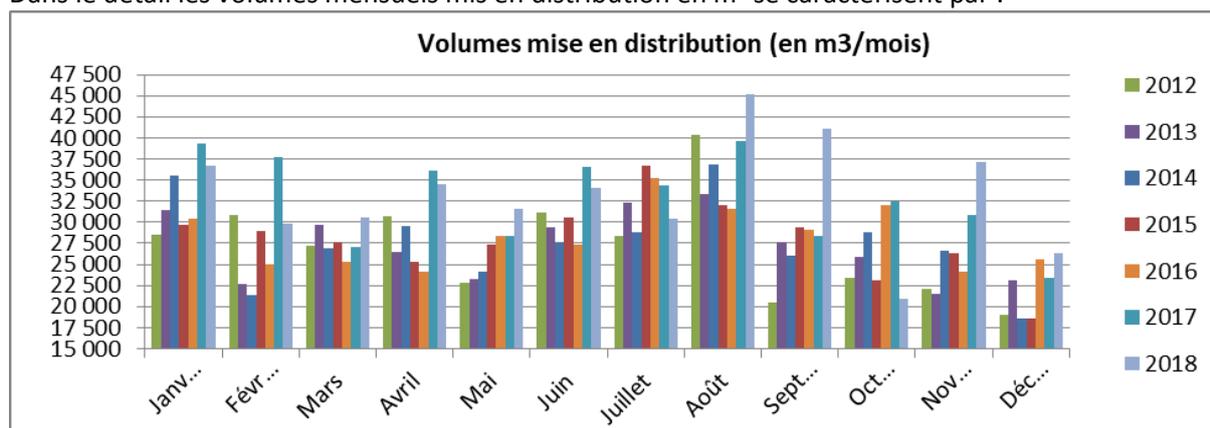
Sur l'ensemble du territoire syndical, les volumes produits et mis en distribution sont relativement bas eu égard les valeurs sur les 5 dernières années :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Volume produit</b>	321 958	326 394	336 267	324 648	396 994	415 593
<b>Volume importé</b>	4 606	5 022	4 837	5 039	2 235	2 114
<b>Volume exporté</b>	722	1 099	0	276	2 652	19 451
<b>Total volume mis en distribution</b>	325 842	330 317	341 104	329 411	396 577	398 256
<b>Evolution N / N-1</b>	0,2%	1,4%	3,3%	-3,4%	+20,4%	+0,4%

**Tableau 12 : Volumes produits et mis en distribution**

En 2018, les volumes produits et mis en distribution ont augmentés de 0.4%, ce qui n'est pas significatif, contrairement à l'augmentation de 2017 qui marque l'incorporation de Dournazac. On remarque que le volume produit a augmenté fortement mais que le volume exporté augmente également, ce qui explique cette faible augmentation du volume distribué.

Dans le détail les volumes mensuels mis en distribution en m<sup>3</sup> se caractérisent par :



**Graphique 6 : Variations des volumes mensuels produits sur les 6 dernières années**

Le maximum de mise en distribution sur un mois, est un volume de 45 208 m<sup>3</sup> (Aout 2018), dépassant le maximum d'Août 2012. Le mois de Septembre également dépasse les 40 000 m<sup>3</sup> d'eau.

Les volumes produits pour les années 2017 et 2018 marquent l'intégration de Dournazac. Les volumes mensuels maximaux sont ceux de 2018, dépassant alors le record historique de Août 2012.

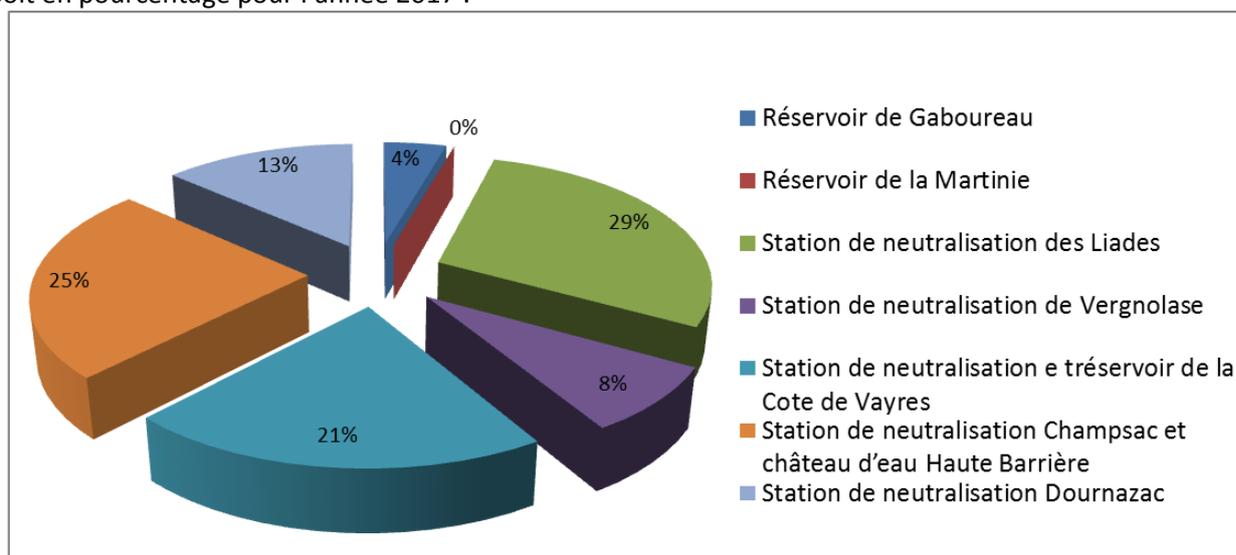
Les volumes produits par station se décomposent comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	Volume moyen jour	Capacité nominale
Réservoir de Gaboureau	20350	22653	18387	24734	18404	50	460
Réservoir de la Martinie	23 492	13 546	8 817	5 252	0	0	-
Station de neutralisation des Liades	116 077	117 262	122 689	117 569	121 051	332	500
Station de neutralisation de Vergnolase	40 495	50 398	46 807	24 699	34 231	94	500
Station de neutralisation e tréservoir de la Cote de Vayres	39 973	43 415	52 237	71 920	87 350	239	520
Station de neutralisation Champsac et château d'eau Haute Barrière	86 417	83 573	84 404	95 046	102 849	282	300
Station de neutralisation Dournazac				57 774	56 324	154	240
<b>Total</b>	<b>326 804</b>	<b>330 847</b>	<b>333 341</b>	<b>396 994</b>	<b>420 209*</b>	<b>1151*</b>	<b>2520*</b>

Tableau 13 : Volumes produits par station sur les 5 dernières années

\* Corrections des chiffres effectuées par NALDEO

Soit en pourcentage pour l'année 2017 :



Graphique 7 : Répartition des volumes produits par station

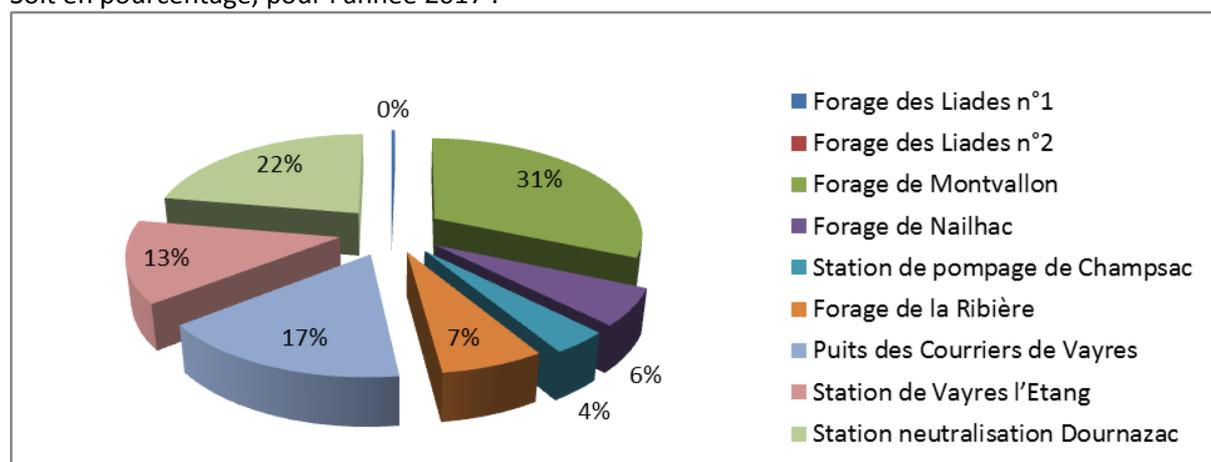
Les stations des Liades, de Champsac et de la Cote de Vayres sont les trois principales sources, avec des volumes produits entre 30 et 20 %. La station de la Martinie en revanche a un volume produit nul.

Les volumes produits par exhaure se décomposent comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018
Forage des Liades n°1	0	1 376	1 803	11 477	782
Forage des Liades n°2	1 265	3 206	1 265		
Forage de Montvallon	58 292	48 646	49 845	59 277	79 177
Forage de Nailhac	6 876	7 640	16 557	17 547	15 221
Station de pompage de Champsac	17 882	21 505	20 661	20 370	9 401
Forage de la Ribière	26 836	31 132	26 620	28 587	16 913
Puits des Courriers de Vayres	17 351	30 341	30 108	43 254	41 585
Station de Vayres l'Etang	35 840	33 371	29 778	32 475	33 853
Station neutralisation Dournazac				57 774	56 324
Captage de la Judie	NC	NC	NC	NC	NC
Captage La Favinie	NC	NC	NC	NC	NC
Captage des Negrelats	NC	NC	NC	NC	NC
Captage Vergnolas	NC	NC	NC	NC	NC
<b>TOTAL</b>	<b>164 342</b>	<b>177 217</b>	<b>176 637</b>	<b>270 761</b>	<b>253 256</b>

Tableau 14 : Volumes produits par exhaure sur les 5 dernières années

Soit en pourcentage, pour l'année 2017 :



Graphique 8 : Répartition des volumes produits par exhaure

Le forage de Montvallon, la station de Dournazac et le puits des Courriers de Vayres, génèrent 69 % des volumes produits, pour l'année 2018.

A noter les évolutions importantes en termes de production des stations suivantes :

- Diminutions importantes : Forage des Liades mais qui correspond aux volumes de 2016, Station de pompage de Champsac, Forage de la Ribière
- Augmentation importante : Forage de Montvallon

## 2.7 Les volumes importés et exportés

Les volumes importés et exportés pour le Syndicat, restent à des valeurs très faibles, inférieures à 1% des volumes totaux mis en distribution.

	2014	2015	2016	2017	2018
Volume produit	326 394	336 267	324 648	396 994	415 593
Volume importé	5 022	4 837	5 039	2 235	2 114
Volume exporté	1 099	0	276	2 652	19 451
Total volume mis en distribution	330 317	341 104	329 411	396 577	398 256
Evolution N / N-1	1,4%	3,3%	-3,4%	+20,4%	+0,4%

Tableau 15 : Volumes produits, importés, exportés et mis en distribution sur les 5 dernières années

### Pour les exportations :

exportations	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	828	0	0	761	0
Février	0	0	0	1 059	0
Mars	0	0	0	376	0
Avril	0	0	0	456	0
Mai	0	0	0	0	0
Juin	229	0	0	0	2 902
Juillet	0	0	144	0	5 678
Août	0	0	133	0	1 567
Septembre	0	0	0	0	4 961
Octobre	0	0	0	0	4 194
Novembre	0	0	0	0	149
Décembre	0	0	0	0	0
Total	1 057	0	277	2 652	19 451
Evolution N / N-1	46,0%	-100,0%	-	857,4%	633,4%

Tableau 16 : Volumes exportés sur les 5 dernières années, selon les mois

EXPORTATIONS	2014	2015	2016	2017	2018
Vers Les Salles Lavauguyon	-	-	-	-	19387
Vers commune de St Mathieu	1057	0	277	2 652	64
Total	1057	0	277	2 652	19451

Tableau 17 : Volumes exportés et destination, sur les 5 dernières années

La grande partie des volumes exportés en 2018 vont vers les Salles Lavauguyon, à partir du mois de juin 2018. Le volume exporté vers St Mathieu concerne uniquement le mois de Juillet.

Pour les importations :

importations	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	535	473	519	186	177
Février	408	483	453	205	126
Mars	406	394	437	150	132
Avril	479	399	367	182	160
Mai	345	379	439	167	167
Juin	591	393	425	217	177
Juillet	386	438	452	185	194
Août	439	413	388	264	255
Septembre	372	350	380	190	274
Octobre	417	396	463	213	133
Novembre	399	412	354	171	185
Décembre	296	314	355	105	134
Total	5 073	4 844	5 032	2 235	2 114
Evolution N / N-1	9,8%	-4,5%	3,9%	-55,6%	-5,4%

Tableau 18 : Volumes importés sur les 5 dernières années, selon les mois

IMPORTATIONS	2014	2015	2016	2017	2018
Importation de Marval (Dournazac)	5 073	4 844	5 032	2 235	2 114
Importation de SIAEP Vienne Briance Gorre	0	0	0	0	-
Total	5 073	4844	5 032	2 235	2 114

Tableau 19 : Volumes importés et provenance, sur les 5 dernières années

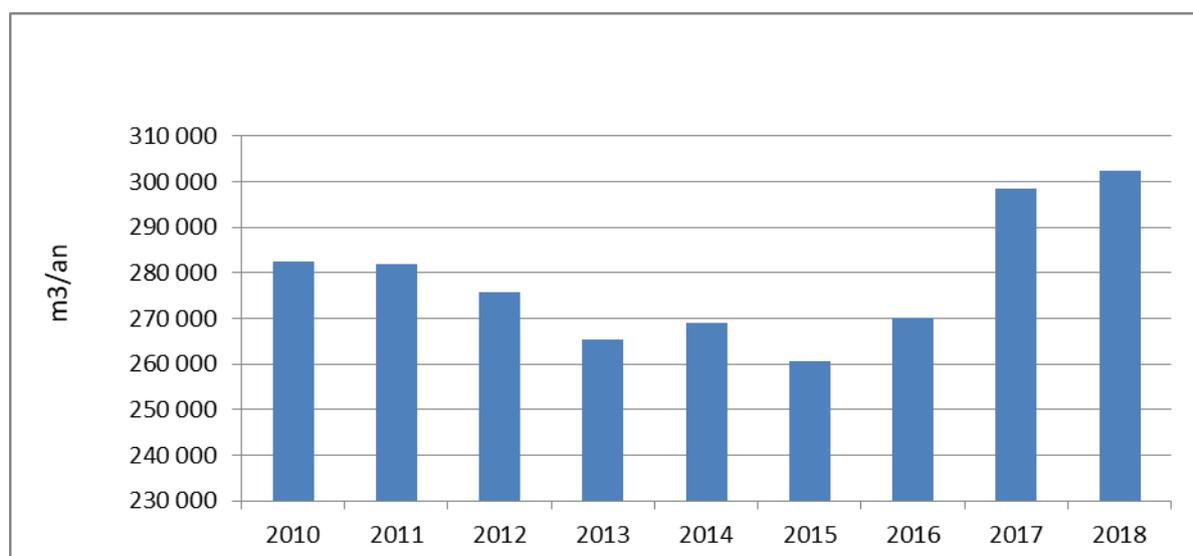
Les volumes d'eau potable, importés et exportés, restent faibles et représentent 5 % du volume total produit, mais comparé à l'année précédente, les volumes sont bien plus importants.  
 Les exportations d'eau potable sont depuis Juin 2018 essentiellement vers Les Salles Lavauguyon, bien que St Mathieu fût comme les années précédentes le principal lieu d'exportation.  
 Les importations sont uniquement de Marval (Dournazac).  
 A noter que SAUR fait part d'un arrêt d'importation de Marval en 2018 qui n'est pas encore visible dans le RAD.

## 2.8 Les volumes consommés

Les volumes consommés sont les suivants

Commune	2014	2015	2016	2017	2018	Répartition	Evolution année N / N-1
CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	29 337	23 655	23 288	21 973	20 367	6,7%	-7,3%
CHAMPSAC	43 288	42 913	41 980	40 758	45 447	15,0%	11,5%
CHERONNAC	15 309	17 305	17 880	17 140	16 103	5,3%	-6,1%
CUSSAC	60 600	50 917	61 543	67 687	57 577	19,0%	-14,9%
DOURNAZAC				31 929	37 766	12,5%	18,3%
ORADOUR-SUR-VAYRES	68 529	70 182	70 371	65 228	68 393	22,6%	4,9%
SAINT-BAZILE	6 756	6 190	6 517	6 172	5 597	1,9%	-9,3%
VAYRES	36 806	40 558	39 354	38 606	41 331	13,7%	7,1%
VIDEIX	8 417	8 893	9 352	8 980	9 888	3,3%	10,1%
TOTAL	269 042	260 613	270 285	298 473	302 469	100,0%	1,3%
Evolution N/N-1	1,3%	-3,1%	3,7%	10,4%	1,3%		

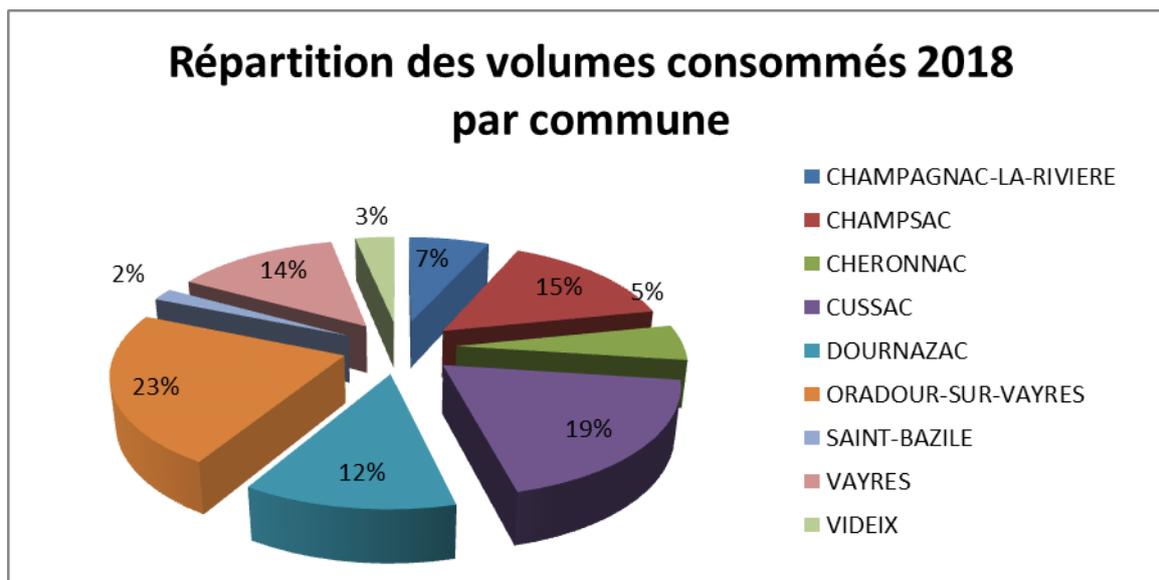
Tableau 20 : Volumes consommés par commune sur les 5 dernières années



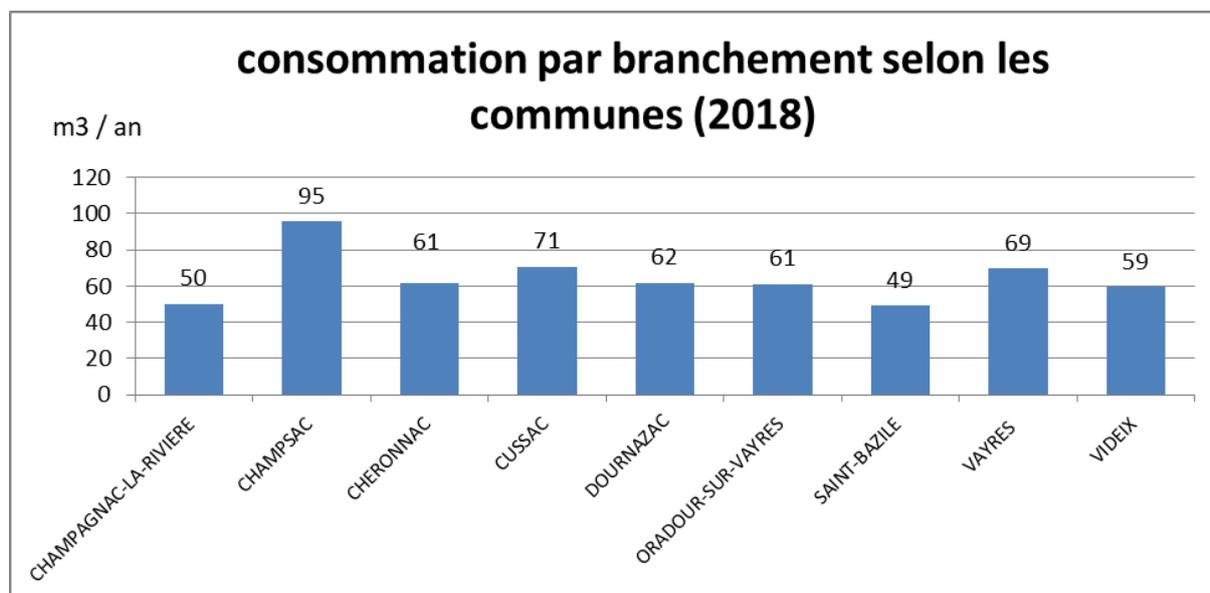
Graphique 9 : Evolution des volumes annuels consommés (2018)

La nette augmentation en 2017 est due à l'intégration de Dournazac. Entre 2017 et 2018, il n'y a pas de grande différence, 1,3 % d'augmentation de volume consommé entre les deux années. En revanche, par commune, nous avons des diminutions et augmentations assez fortes, notamment pour Dournazac, ou Cussac.

A noter qu'en 2017, Cussac a eu une augmentation de 10 % et à présent, une diminution de 15% (entre 2016 et 2018, pour la commune de Cussac, on a une diminution du volume consommé de 6.4 %).



Graphique 10 : Répartition des volumes consommés par commune



Graphique 11 : consommation annuelle par branchement selon les communes

Les volumes d'eau potable consommés les plus importants sont relevés sur les communes de Cussac, et d'Oradour sur Vayres, représentant 45% des volumes consommés du Syndicat.

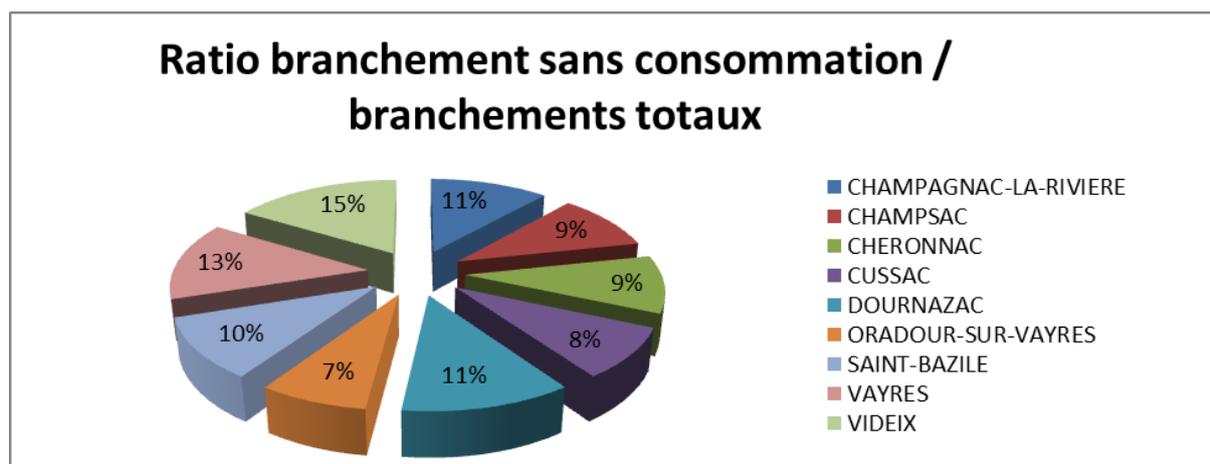
Les consommations par branchement varient entre 49 et 95 m<sup>3</sup> / an. A noter que la commune de Champsac se caractérise (toujours) par un ratio bien supérieur aux autres communes, avec 95 m<sup>3</sup>/an et par branchement pour une moyenne à 64 m<sup>3</sup>/an pour les communes.

La commune de Dournazac voit sa consommation augmenter de 49 à 62 m<sup>3</sup>/an / branchement et c'est la commune de Saint-Bazile qui a la plus faible des consommations.

Le nombre de branchements sans consommation, représente 9% des branchements totaux.

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	43	362
CHAMPSAC	44	433
CHERONNAC	24	238
CUSSAC	65	750
DOURNAZAC	66	547
ORADOUR-SUR-VAYRES	77	1042
SAINT-BAZILE	11	103
VAYRES	75	519
VIDEIX	25	142
TOTAL	430	4136

Tableau 21 : nombre de branchements avec et sans consommation



Graphique 12 : ratio branchement sans consommation par rapport au nombre de branchement total

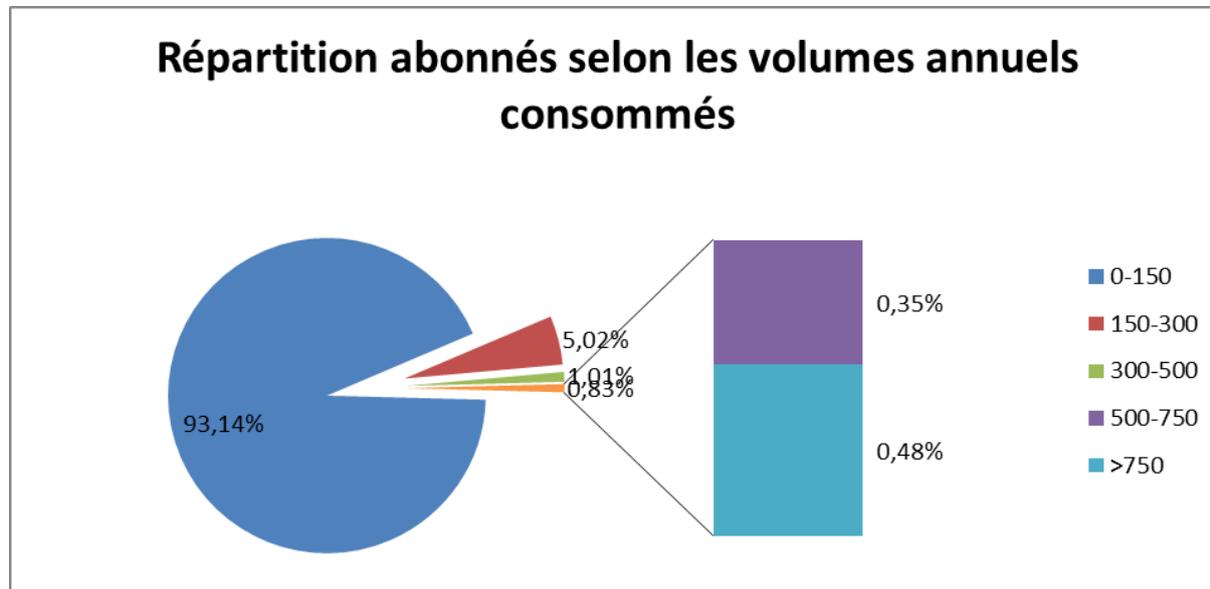
Le nombre de branchement sans consommation représente en moyenne 9 % des branchements totaux.

Les communes les plus concernées par les branchements sans consommation sont Cheronnac et Vayres mais on a pour toutes les communes entre 7% et 15% (Cheronnac) de branchements sans consommation sur les branchements totaux.

Les tranches de consommation sont les suivantes, selon les volumes consommés :

Tranche	Volume consommé	Nombre branchement
< 50 m <sup>3</sup>	45 544	2 547
50-100 m <sup>3</sup>	89 548	1 260
100-150 m <sup>3</sup>	53 119	446
150-200 m <sup>3</sup>	23 406	139
200-250 m <sup>3</sup>	14 056	63
250-300 m <sup>3</sup>	7 323	27
300-350 m <sup>3</sup>	6 840	21
350-400 m <sup>3</sup>	4 113	11
400-450 m <sup>3</sup>	2 087	5
450-500 m <sup>3</sup>	4 274	9
500-550 m <sup>3</sup>	1 064	2
550-600 m <sup>3</sup>	1 722	3
600-650 m <sup>3</sup>	2 585	4
650-700 m <sup>3</sup>	3401	5
700-750 m <sup>3</sup>	1423	2
>750 m <sup>3</sup>	41 964	22

Tableau 22 : volumes consommés / nombre branchements par tranche de consommation



Graphique 13 : Répartition des abonnés sur les volumes annuels consommés

La tranche de consommation courante (0-150 m<sup>3</sup>) concerne 93% des branchements.

A noter 22 branchements avec une consommation supérieure à 750 m<sup>3</sup>/ an, soit 2 branchements de moins que l'année dernière.

### 3 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

La tarification (€ HT) est présentée synthétiquement dans le tableau suivant :

	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Part fixe Déléataire pour un compteur DN15	31.62 €HT	31.90 €HT	30.00 €HT
Part variable Déléataire	0.7538 € HT / m <sup>3</sup>	0.7605 € HT / m <sup>3</sup>	0.7140 € HT / m <sup>3</sup>
Part Fixe Syndicale pour un compteur DN15	29.54 €HT	29.80 €HT	29.80 €HT
Part variable Syndicat	0.8354 € HT / m <sup>3</sup>	0.8354 € HT / m <sup>3</sup>	0.8500 € HT / m <sup>3</sup>
Préservation ressources (Agence de l'Eau)	0.0520 € HT / m <sup>3</sup>	0.0550 € HT / m <sup>3</sup>	0.0600 € HT / m <sup>3</sup>
Lutte contre pollution (Agence de l'Eau)	0.2300 € HT / m <sup>3</sup>	0.2300 € HT / m <sup>3</sup>	0.2300 € HT / m <sup>3</sup>
Montant de la facture 120 m <sup>3</sup> – hors assainissement)	301.42 € TTC	303.21 € TTC	297.81 € TTC

**Tableau 23 : Tarification 2016, 2017 et 2018**

Entre 2018 et 2019, la facture 120 m<sup>3</sup> évolue avec une diminution de 1.8 %.

## 4 PRODUITS ET CHARGES DU SERVICE

La présentation des produits / charges pour l'année 2018 est la suivante :

### 4.1 Les produits et les charges

PRODUITS	2016	2017	2018	Ecart %
Exploitation du service	301,2	356	364,6	2,4%
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	407	457	472,0	3,3%
Travaux attribués à titre exclusif	10	13,4	25,9	93,3%
Produits accessoires	11,2	21,3	18,4	-13,6%
<b>TOTAL</b>	<b>729,4</b>	<b>847,7</b>	<b>880,8</b>	<b>3,9%</b>

Tableau 24 : Produits du contrat

CHARGES	2016	2017	2018	Ecart %
Personnel	131	155,1	158,3	2,06%
Energie électrique	18	26	18,1	-30,38%
Achats d'eau	7	7,5	22,6	201,33%
Produits de traitement	3,5	6,2	9,1	46,77%
Analyses	13,8	18,8	17,8	-5,32%
Sous-traitance, matières et fournitures	28,6	36,8	48,0	30,43%
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	5,9	6	6,3	5,00%
Autres dépenses d'exploitation	59,4	68,3	81,7	19,62%
<i>Télécommunication, postes et télégestion</i>	3,5	4,1	4,1	0,00%
<i>Engins et véhicules</i>	26,2	31,5	28,3	-10,16%
<i>Informatique</i>	21,3	23,7	23,9	0,84%
<i>Assurances</i>	0,1	0,8	6,9	762,50%
<i>Locaux</i>	4,6	3,7	3,5	-5,41%
<i>Divers</i>	3,7	4,5	14,9	231,11%
Contribution des services centraux et recherche	29	35,6	36,2	1,69%
Collectivité et autres organismes publics	407	457	472,0	3,28%
<i>Part Collectivité</i>	330	367	376,0	2,45%
<i>Autres organismes publics</i>	77	90	96,0	6,67%
Charges relatives aux renouvellements	64,8	38,7	46,8	20,93%
<i>Pour garantie de continuité de service</i>	46,9	20,8	28,7	37,98%
<i>Programme contractuel</i>	17,9	17,9	18,1	1,12%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,6	2,1	2,0	-4,76%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	2	3,8	10,3	171,05%
<b>TOTAL</b>	<b>771,6</b>	<b>861,9</b>	<b>929,2</b>	<b>7,81%</b>

<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-42,2</b>	<b>-14,2</b>	<b>-48,4</b>	<b>240,85%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-42,2</b>	<b>-14,2</b>	<b>-48,4</b>	<b>240,85%</b>

Tableau 25 : Charges du contrat et résultats produits - charges

Les commentaires suivants peuvent être réalisés à propos des produits et charges actuelles:

**Sur les Produits :**

- A noter que les produits d'exploitation du service ont augmenté de 2,4% et les volumes consommés et facturés ont augmenté de 1,3%.
- On a une nette augmentation des travaux attribués à titre exclusif, alors qu'ils avaient déjà augmenté entre l'année 2016 et 2017 (34% entre 2016 et 2017 pour 93% entre 2017 et 2018).
- En revanche, on a une diminution des produits accessoires de presque 14%.
- Le total des produits augmente de 4%, ce qui n'est pas assez pour compenser les charges que nous verrons ci-dessous.

**Sur les Charges :**

- En effet, le total des charges augmente globalement de 7,8% (+90,3 k€) et quasiment tous les postes de charges sont impactés par une augmentation sinon l'énergie électrique, les analyses et les charges relatives aux investissements du domaine privé.
- Au titre des augmentations importantes pour des postes de charges significatifs, on peut citer : les achats d'eau (+15 k€), les collectivités et autres organismes publics (+15 k€), les autres dépenses d'exploitation (+13 k€) et les charges de sous-traitance (11 k€).
- Il n'y a aucune diminution significative des charges sinon pour l'énergie électrique (- 8 k€) mais ces charges d'énergie électrique ont augmenté entre l'année 2016 et 2017 de 8 k€ également.

**Les résultats :**

Le résultat annoncé par le Délégué reste négatif avec une perte de 48,4 k€ pour l'année 2018. Ce résultat est en augmentation par rapport aux pertes des années précédentes (-11 k€ pour 2015, -42 k€ pour 2016, -14 k€ pour 2017).

**Le résultat annoncé par le Délégué est négatif (-48,4 k€) pour l'année 2018.**

## 5 PERFORMANCE DU SERVICE

---

L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Les indicateurs de performance sont synthétisés dans le tableau suivant.

Indicateur de performance	2017	2018	Commentaire
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés (nb/milliers hab)	9,83	12,07	
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service (jour)	2	2	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	93,52%	95,57%	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (paramètres microbiologiques (%))	100.00%	98,50%	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (paramètres physicochimiques (%))	80%	88,90%	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0.02%	0,04%	
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	0,66	0,68	
Indice linéaire de perte en réseau (m3/km/j)	0,63	0,66	
Rendement du réseau de distribution (%)	76,22%	76,07%	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (%)	103	103	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	NR	NR	
Indice d'avancement de la protection de la ressource (%)	0	-	
Estimation du nb d'habitants desservis	NR	NR	
Taux de réclamations (%)	2,9	1,79	
Existence d'un système de mémorisation des réclamations écrites reçues (O/N)	O	O	
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle (O/N)	O	O	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,29	2,08	
Montant des impayés au titre de l'année N-1	10 231 €	18347	
Existence d'une CCSPL (O/N)	NR	NR	
Existence d'une commission départementale Solidarité Eau (O/N)	NR	NR	
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€)	201 €	162	
Obtention ISO 9001 (O/N)	O	O	
Obtention ISO 14001 (O/N)	O	O	
Liaison du service à un laboratoire accrédité (O/N)	O	O	
Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	5751	6316	
Prix de l'eau au m3 TTC pour 120 m3 au 31/12/2013 (€)	2,53	2,48	

**Tableau 26 : Indicateurs de performance du Service**

Quelques indicateurs de performance sont à compléter.  
 L'évolution des indicateurs est plus répartie que l'année 2017 bien qu'elle soit plutôt négative. Les commentaires spécifiques sont réalisés dans les pages suivantes.

## 5.1 Qualité de l'eau

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet d'un autocontrôle par l'exploitant renforcé par un contrôle sanitaire de l'ARS dont la fréquence et le type d'analyses sont fixés par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Les articles 1321-1 à 1321-68 du Code de la Santé Publique fixent deux niveaux d'exigence sur la qualité de l'eau :

- Limite de qualité : valeurs limites à respecter, tout dépassement entraîne une non-conformité de l'eau.
- Référence de qualité : il s'agit de valeurs " guide " plus strictes sur les mêmes paramètres ou portant sur des paramètres complémentaires. Elles permettent de préciser la qualité de l'eau au-delà de sa simple conformité. Un dépassement de ces seuils n'entraîne pas de non-conformité et l'eau reste conforme aux exigences pour tous les usages, y compris alimentaire.

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau distribuée sont réalisés d'une part par l'Agence Régionale de Santé et d'autre part au titre du programme d'auto surveillance déployé par les délégataires.

### Qualité de l'eau point de mis en distribution

Nature analyse	ARS			SAUR		
	Nb analyses réalisées	Nb analyses conformes	% conformité	Nb analyses réalisées	Nb analyses conformes	% conformité
Bactériologique	5	4	80	0	0	0
Physicochimique	6	6	100	20	20	100
Total échantillons	7	6	85	20	20	100

**Tableau 27 : Qualité eaux mises en distribution**

Les contrôles effectués par la SAUR présentent en 2018 une eau conforme mais l'analyse bactériologique n'a pas été faite. Les tests réalisés par l'ARS montrent un pourcentage de conformité inférieur pour les analyses bactériologiques.

### Qualité de l'eau distribuée

Nature analyse	ARS		
	Nb analyses réalisées	Nb analyses conformes	% conformité
Bactériologique	63	63	100
Physicochimique	102	90	88
Total échantillons	110	98	89

**Tableau 28 : Qualité eau distribuée (ARS uniquement)**

Le nombre de non-conformités sur le paramètre CVM a diminué (10 au lieu de 25 pour 2017) mais il reste élevé. Ces non-conformités sont liées à la présence de canalisations en PVC posées en 1980. Des non-conformités (2) sont également à souligner : celles de metolachlor ESA, trouvés lors d'une recherche de pesticides sur Vayres. La concentration est supérieure aux limites de qualité mais largement inférieure aux seuils de toxicité.

Les canalisations PVC (posées avant 1980) doivent être recensées pour être remplacées afin d'éviter les relargages en CVM, à l'origine des non-conformités sur la qualité de l'eau.  
 A noter la présence de metolachlor à surveiller.

## 5.2 Service à l'utilisateur

SAUR est certifié ISO 9001 norme orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni par l'Entreprise.

Le site internet SAUR permet à tout abonné d'accéder à ses informations, gérer son compte et contacter le Délégué.

Ainsi, les réclamations écrites reçues sont enregistrées par le Délégué. Pour l'année 2018, SAUR fait état de 8 réclamations écrites pour 53 réclamations au total.

Concernant la totalité des réclamations, elles se déclinent comme suit :

- 13 relatives à la facturation
- 17 relatives à l'eau distribuée (pression, goût)
- 23 sur la qualité du Service

En 2018, 53 réclamations ont été faites par les abonnés auprès de SAUR, dont 8 réclamations écrites  
Ces données sont en diminution par rapport à l'année dernière (avec 93 réclamations dont 13 écrites)

### 5.3 Gestion technique

Tous les réservoirs / baches de stockage ont été nettoyés en 2018, conformément à la législation.

La totalité des contrôles (conformité électrique et ballons anti béliers) a été réalisée par un organisme agréé, conformément à la législation.

Le nombre d'interruption non programmées (soit le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance) est de 54 (obtenu par calcul), représentant un taux d'occurrence pour 1000 abonnés de 12.07.

Les interventions sur réseau ont été les suivantes en 2018 :

- 15 pour fuite / casse sur réseau
- 20 pour fuite / casse sur branchement

Les réparations sur fuite / casse sur conduite, ont été plus nombreuses en 2018.

### 5.4 Gestion patrimoniale

Concernant la gestion patrimoniale, il est à relever :

- un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux qui est correcte et en augmentation : 113 (sur 120)
- A noter que la modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux a été faite courant 2018 et donc l'indice présenté dans le RAD est faux, à augmenter de 10.
- des indices linéaires de pertes (ILP) en réseau qui ont augmenté légèrement entre 2017 et 2018. L'ILP est le plus mauvais mesuré depuis 2013.
- Le rendement du réseau de distribution (IDM), se dégrade également sensiblement par rapport à 2017 avec un taux à 76.07 %.(76.22% en 2017)
- Un taux de renouvellement des réseaux très faible : 0.04 %. A noter que 14% des canalisations ont été posées avant 1969.
- 922 compteurs renouvelés en 2018 (pour rappel, 683 compteurs en 2017 et environ 500 en 2016), soit un renouvellement important sur les trois dernières années. Le parc compteur se caractérise malgré ce rattrapage (mais avec Dournazac) par 1239 compteurs de plus de 15 ans (634 compteurs en 2016) !

Remarque :

A noter que SAUR a intégré pour la première fois dans son calcul des ILP et rendement, un volume consommé autorisé non compté de 3 154 m<sup>3</sup> (826 m<sup>3</sup> sans comptage et 2 328 m<sup>3</sup> en volume de service) ; cette démarche établie conformément à l'ASTEE minimise les améliorations citées ci avant sur les paramètres ILP et rendement IDM.

Le rendement hydraulique et l'indice linéaire de perte du réseau se dégradent entre 2017 et 2018 mais pas autant qu'entre 2016 et 2017. Cette dégradation est-elle réelle ou liée à l'intégration dans les chiffres, de la commune de Dournazac ?

Le taux de renouvellement des canalisations devra être augmenté, afin de palier 14% de canalisations posées avant 1969.

Le programme de renouvellement des compteurs (à la charge du Fermier), sensiblement augmenté en 2015 et 2016, devra être maintenu à ce niveau pour les années à venir.

## 5.5 Gestion financière du délégataire

Le montant des impayés de l'année 2018 est de 18 347 €, ce qui représente un taux d'impayé de 2,1 % sur les bases du montant facturé.

Montant d'impayés de 18 347 € en 2018 (10 231 € pour l'année 2017), en hausse.

## 5.6 Travaux

Toute cette partie est non renseignée dans le RAD 2018

Le bilan des travaux effectués est présenté sous forme de tableau synthétique :

TRAVAUX	LOCALISATION	REALISES PAR	COÛT	NATURE
Travaux Programmés	Réservoir Puy Bosse	Délégataire		Compteur Regard
	Réservoir de la Martinie	Délégataire		Télésurveillance Régulation niveau Alimentation réservoir
	Comptage secto La Grue	Délégataire		Compteur secto
Garantie de renouvellement	Comptage Secto La Monnerie	Délégataire	-	Télésurveillance
	Forage de la Ribière	Délégataire	-	Clapet Compteur d'eau de vitesse
	Puits des Courrières de Vayres	Délégataire	-	Compteur d'eau

**Tableau 29 : Liste des travaux effectués en 2018**

A FOURNIR

## 6 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION INTERNATIONALE

---

Le montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles s'élève à 162 € pour l'année 2018.

En 2018, le montant des abandons de créance ou des versements au FSL est de 162 €.

## 7 ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### 7.1 Rappel sur le développement durable

Le concept de développement durable apparaît à Stockholm en 1972, à la conférence des Nations unies sur l'environnement humain. Dans son rapport de 1987 Madame Gro Harlem Brundland, alors Premier ministre de Norvège et présidente de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, la définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

Il s'agit de prendre en compte les trois composantes que sont l'environnement, le facteur économique, le facteur social et le facteur sociétal.

*L'analyse est réalisée à partir des données contenues dans le RAD 2017.*

### 7.2 Grille d'indicateurs

#### Aspect environnemental :

THEME	DEFINITION	SOURCE	ACTIONS SUR LE TERRAIN
Consommation en ressources naturelles (en Mm3)	Achat électricité verte	MD	Enjeu 4 : production énergie verte à partir méthanisation (SAUR p.13)
	Implantation d'énergie renouvelable		NC
Certification ISO 140001			OUI
Rejet	Existence d'un système de mesure d'émissions de gaz à effet de serre de l'activité « Eau »	BIPE	NC
Déplacements en véhicules motorisés	Nb de véhicules fonctionnant avec une énergie alternative		NC
	Pastille verte pour les véhicules du parc	BIPE	NC
	Taux de véhicules propres du parc automobile		NC
Gestion des déchets	Valorisation des déchets issus de l'activité de l'entreprise	BIPE	NC
	Gestion des déchets de production	BIPE	OUI
Chantier propre	Chantier propre	MD	NC
	Chantier sans tranchée	BIPE	NC
	Traitement in situ des matériaux de déblais issus des chantiers	MD	NC
Situation d'urgence	Simulation de situation d'urgence	ISO 2451C	NC
Protection de la ressource	Taux de rendement net de la ressource	BIPE +FNCCR	NC
	Indice linéaire de perte	BIPE +FNCCR	Suivi de l'ILP
	Technique d'entretien des périmètres de protection		NC

**Tableau 30 : Indicateurs aspect environnemental**

**Aspect social :**

THEME	DEFINITION	SOURCE	ACTIONS SUR LE TERRAIN
CERTIFICATION	SME		Système de Management QSE intégré
	OHSAS 18001		OUI
	SA 8000		
SECURITE	Nombre d'accidents du travail		Nb et gravité des accidents du travail aux niveaux les plus bas de la profession
SENSIBILISATION	% de salariés sensibilisés aux risques chimiques		NC

**Tableau 31 : Indicateurs aspect social**

**Aspect économique :**

THEME	DEFINITION	SOURCE	ACTIONS SUR LE TERRAIN
VIABILITE FINANCIERE	Taux impayés	BIPE +FNCRR	1.29 %
	Aide des personnes en difficultés	BIPE	NC
STRATEGIE DE GESTION DU PATRIMOINE	Taux d'équipements en comptage des abonnés	BIPE	NC
COMPTABILITE DURABLE	Existence d'une comptabilité analytique	BIPE	NC

**Tableau 32 : Indicateurs aspect économique**

**Aspect sociétal :**

THEME	DEFINITION	SOURCE	ACTIONS SUR LE TERRAIN
USAGER	Bénéficiaires d'échéancier de paiement	BIPE	46 échéanciers de paiement
	Mesures sociales envers l'abonné	BIPE	Fonds de Solidarité Logement
	Structure tarifaire à caractère social	LEMA	NON
CONTINUITE ET SECURISATION APPROVISIONNEMENT	Interruptions du service non programmées	BIPE	9.83 / 1000 ab
	Sécurisation de l'approvisionnement en eau	BIPE	NC
	Taux de conformité des analyses réglementaires bactériologiques et physicochimiques	BIPE +FNCRR	77 %
RELATION CLIENTELE	Communication sur la qualité de l'eau potable	BIPE + FNCRR	NC
	Mise en place d'un centre d'appel		OUI
	Enquête de satisfaction auprès des abonnés	BIPE + FP2E	NC
	Nombre de plaintes liés au service	BIPE + FNCRR	93
	Communication envers les clients	BIPE + ISO 24512	Site Internet
	Charte client		NC
DIVERS	Engagements des sous-traitants dans la démarche DD	MD	NC
	Volume annuel des achats éthiques		NC
	Action humanitaire en nombre de jour		NC
	Nombre de condamnations par litige	BIPE	NC

**Tableau 33 : Indicateurs aspect sociétal**

SAUR a développé une démarche de management, intégrant la Qualité, la Sécurité et l'Environnement. Cette démarche s'est traduite par l'obtention des certifications des 3 référentiels suivants :

- **norme ISO 9001- 2008** : orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni par l'Entreprise
- **référentiel OHSAS 18001-2007** : orienté vers le management de la sécurité dans l'entreprise et sur la maîtrise des risques liés à la santé des collaborateurs
- **norme ISO 14001-2004** : orientée vers la protection de l'environnement qu'il s'agisse de l'air, de l'eau ou des sols.

Concernant le développement durable, les démarches entreprises par la société sont très peu détaillées et les démarches qualité pas abordées dans le RAD 2018 :

Sur l'aspect environnemental, aucune proposition n'est faite

Sur l'aspect social, SAUR ne s'est engagé sur la sécurité de collaborateurs que via les contrôles réglementaires à effectuer.

Sur l'aspect économique, SAUR n'a pas précisé d'engagement spécifique.

Sur l'aspect sociétal, SAUR assure une communication via son site Internet.

SAUR a mis en place une démarche très développée sur le management, prenant en compte la Qualité, la Sécurité et l'Environnement. Les 3 certifications ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS18001 en représentent l'aboutissement. Mais ces informations ne figurent plus depuis le RAD 2016.

Pour les autres indicateurs de la grille de Développement Durable, le RAD n'évoque quasiment rien sur ce sujet.

## 8 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

---

Le SIAEP VAYRES TARDOIRE doit prendre **la mesure du vieillissement de ses canalisations**, dont 14 % du linéaire ont été posés avant 1969 et de l'impact des canalisations PVC (antérieures à 1980) sur la qualité de l'eau distribuée (non-conformité au CVM). Les programmes de travaux doivent être engagés rapidement pour permettre un taux de renouvellement suffisant afin de limiter les risques de cassures des conduites les plus anciennes et le remplacement des canalisations PVC.

A noter que le RAD 2014 faisait état d'un linéaire estimé en canalisation PVC, posée avant 1980, de 37 km. Les linéaires par commune ne sont toujours pas renseignés et peuvent être utiles, surtout après l'intégration de Dournazac.

De même, **le vieillissement des compteurs** impose un renouvellement des équipements constant et adapté en fonction de la pyramide des âges. Cette prestation à la charge du Délégué a évolué positivement depuis 2015 mais doit toujours faire l'objet d'une démarche spécifique visant le respect des clauses contractuelles (avant l'échéance du contrat). Le constat fait état à fin 2018 de 1239 compteurs de plus de 15 ans !

Les volumes produits et mis en distribution ont sensiblement augmenté avec l'intégration de Dournazac (2017) et continuent d'augmenter en 2018 mais de façon moins significative.

Les performances du service sont globalement bonnes pour les éléments suivants : connaissance patrimoniale, site Internet...

La qualité de l'eau du fait de la **présence des CVM** se caractérise par 88% de conformité pour les analyses réalisées sur l'eau distribuée (pour 77% en 2017)

A noter deux analyses non conformes pour le pesticide Metolachlor ESA.

Des **points d'amélioration sont à engager** sur les thématiques suivantes : sécurisation de l'alimentation en eau potable, renouvellement compteurs, renouvellement équipements et canalisations.

**Il est nécessaire de donner les détails des travaux de renouvellement ainsi que les coûts de ces travaux.**

La facture de l'eau 120m<sup>3</sup> entre 2017 et 2018 a diminué de 1.8%.

Les charges du délégué ont augmenté de 7.8% entre 2017 et 2018 ; les produits augmentaient sur la même période de 3.9 %.

Le résultat affiché du Délégué reste négatif avec une perte de 48.4 k€ énoncée.